

# *La F.E.B. dépose le cahier de revendications des travailleurs*

---

À force de s'empêtrer dans des débats infinis sur la question de savoir si c'est l'emploi ou le revenu qui remplit le mieux une fonction d'intégration digne dans la société, où se situe l'équilibre entre droits et devoirs et où passe la frontière entre travail et activité, la gauche oublierait-elle de jeter de temps en temps un coup d'œil au-dessus de l'épaule de sa voisine ? Qu'elle le fasse vite pour ne pas se voir imposer, comme lors des dernières élections, un thème auquel elle était insuffisamment préparée. C'était hier le poids fiscal sur le travail, ce sera demain le poids social sur le travail...

---

PAR SIMON LEBLANC

La F.E.B. vient, en déposant une note à la table ronde sur la sécurité sociale, de lancer un ballon d'essai intitulé « Créer la prospérité avant de la répartir ». Cela peut paraître du bon sens, mais à ce slogan, emprunté aux économistes classiques du XIX<sup>e</sup> siècle selon lesquels l'offre des entreprises crée naturellement de la demande, des débouchés et de la prospérité, on peut opposer un autre point de vue : créons de la prospérité en la répartissant... Et les résultats ne sont pas moins bons dans les pays qui ont utilisé cette deuxième voie.

Au-delà de ces jeux de mots, c'est véritablement à deux conceptions de la relation entre sécurité sociale et développement économique que l'on a affaire.

## **« CRÉER DE LA PROSPÉRITÉ AVANT DE LA RÉPARTIR »**

Le diagnostic de la F.E.B. sur la sécurité sociale comporte trois points problématiques selon elle.

« 1. Un rapport bénéficiaires de prestations - cotisants très déséquilibré et qui sous l'influence de l'évo-

lution démographique ne fera que se déséquilibrer davantage ;

2. Des soins de santé constituant une charge excessive sur la sécurité sociale des travailleurs salariés ;

3. Une pression fiscale et parafiscale record. »

Le premier point concerne le taux d'emploi qui, personne ne le conteste, est assez bas en Belgique surtout dans le chef des aînés et des classes d'âge jeunes. La F.E.B. feint d'ignorer qu'un taux d'emploi est avant tout le résultat d'un rapport social dont les responsabilités sont partagées entre les acteurs collectifs et en particulier par les employeurs eux-mêmes. De manière subtile, la F.E.B. esquive la question et présente la sécurité sociale moins dans une situation où elle subit les conséquences de ce faible taux d'emploi que dans une situation où elle en est la responsable. Le rapport social n'est plus entre les acteurs collectifs, patrons, syndicats et gouvernement, mais entre les actifs et les inactifs...

Le deuxième point a trait aux soins de santé présentés comme une charge sur la sécurité sociale des salariés alors que la santé n'en est qu'un secteur, qui connaît certes des problèmes de financement mais qui a le mérite de concilier une médecine de qualité et une accessibilité importante aux soins médicaux. Ici aussi, on constate le même glissement dans un discours qui fait passer la solution comme problème. Seule la maladie est une charge, les soins de santé constituent une façon d'y faire face et l'assurance maladie représente une garantie d'égalité, pour que tous puissent y faire face.

Le troisième point parle de pression parafiscale alors qu'il s'agit essen-

tiellement de transferts et de solidarité. Il n'y a que dans la comptabilité nationale et au café du commerce que l'on croit que troquer une cotisation à une assurance sociale pour une prime à un assureur privé constitue une diminution de charge. La question du financement est trop importante pour la réduire uniquement à une question de degré.

### **LE TRAVAIL DOIT CRÉER DE MEILLEURS DROITS QUE LE NON-TRAVAIL**

Subtilement idéologique, la position de la F.E.B. évite d'explicitier le lieu d'où vient le discours. Les mots habituels ont disparu : compétitivité, rentabilité, croissance. Plus fort, c'est au nom des travailleurs que le patronat s'exprime. C'est dans l'air du temps, pour ceux qui sont en haut, de se revendiquer de ceux d'en bas et on ne s'étonnera donc pas la F.E.B. de puiser dans le stock des formules que l'on clame le 1<sup>er</sup> mai : le travail doit créer de meilleurs droits que le non-travail...

Rencontre historique entre la F.E.B. et les altermondialistes revendiquant plus de justice entre les pouvoirs du capital et du travail ? Non, bien entendu. Les droits qui sont liés au non-travail ne sont pas ceux qui proviennent de la rente ou de la fortune, tout simplement de la sécurité sociale elle-même... Ce ne serait plus le travail qui ouvrirait des droits à la sécurité sociale mais ce serait celle-ci qui ouvrirait des droits au non-travail, les droits des uns étant opposables aux droits des autres.

De tout ceci découle une série de propositions qui ont le mérite d'être claires.

En matière de pensions, la F.E.B. veut revoir les « années assimilées » c'est-à-dire réduire les pensions de ceux et celles qui durant leurs carrières ont connu des périodes de précarité et d'inactivité dues à l'incapacité de travail ou au chômage. Un plafond salarial serait restauré pour la perception des cotisations, ce qui constituerait un fort incitant à la constitution de pensions complémentaires.

Afin d'éviter les pièges à l'emploi, la F.E.B. propose de rendre dégressifs les droits au chômage et... à l'incapacité de travail comme si les invalides, tels les paralytiques de l'Évangile, allaient se lever et marcher le jour où les pièges à l'emploi auraient disparu...

Pour les soins de santé, rien de plus simple pour la F.E.B. Il suffit de financer l'assurance maladie par l'impôt et de privatiser les petits risques. Comme si cela allait diminuer les charges... alors que cela signifie simplement transferts des charges des entreprises vers les ménages et réduction de la solidarité des bien-portants vers les malades.

Tout ceci devant conduire bien entendu à une baisse de cotisations patronales de 34 à 30 % d'ici 2006,

ce qui devrait permettre aux entreprises d'encourager leurs travailleurs par la création d'assurances complémentaires, laissant à charge de l'État d'en revenir aux temps glorieux de l'assistance aux plus démunis et de se colleter avec les travailleurs et les organismes de l'insertion.

### CONCLUSION

La F.E.B. représente les chefs d'entreprise dans le concert de la négociation. Sa légitimité sur ce plan est incontestable et il est normal qu'elle défende son programme. Cela dit, parler au nom des intérêts du travail et opposer de façon dichotomique les travailleurs et les allocataires sociaux peut brouiller les pistes et constituer un jeu dangereux dans cette période où le vent du populisme fait des dégâts. Avec une telle représentation de la réalité sociale, la F.E.B. court le même risque que le Medef lorsqu'au deuxième tour des élections présidentielles en France, il a dû se précipiter devant les médias pour rappeler que c'est la cohésion sociale qui crée la prospérité et pas le contraire.

*Simon Leblanc*